

Sommaire

- Page 1 : édito de Marie-Thérèse Bodo.
- Page 2 : conférence de presse de rentrée.
- Page 3 : mixité apprentis/élèves dans nos classes.
- Page 4 : apprentissage, un acharnement délétère.
- Page 5 : adhésion au SNUEP.
- Page 6 : contractualisation.
- Page 7 : le blues des profs de math-sciences ; contractuels titularisés.
- Page 8 : élections professionnelles de 2014.

Tout va très bien, Monsieur le Recteur !

é
d
i
t
o

Bref, une rentrée réussie ! C'est ainsi que se termine l'information donnée par un collègue désabusé et qui exprime le ras-le-bol ressenti par une majorité d'entre nous.

Pourtant, les classes de secondes sont au complet à une ou deux exceptions près. Le rectorat a imposé des sur-affectations dans plusieurs sections. Les effectifs de premières et de terminales sont très convenables.

Rassurés sur l'attractivité de nos formations, nous devrions entamer une rentrée sereine mais :

- certaines classes n'ont pas de profs,
- le niveau et les difficultés sociales des élèves sont très inquiétants
- les services partagés deviennent le lot commun
- le nombre des personnels stagiaires, contractuels ou TZR ne cesse d'augmenter.

L'intérêt pédagogique et le bien-être des élèves et des personnels enseignants sont les grands absents de l'organisation aussi bien au niveau des services du Rectorat que dans beaucoup de nos lycées.

C'est pourquoi la relance, cette année, des « contrats d'objectifs » entre le Rectorat et chaque EPLE constitue une farce dont nous refusons d'être les dindons. On nous consulte pour approuver des objectifs imposés et dont la lecture prêterait à rire s'il ne s'agissait pas de la réussite de nos élèves. (cf article Contrat d'objectifs)

Jonglant entre les problèmes matériels à régler, les progressions à caser entre les périodes de PFMP et les CCF, nous pourrions presque oublier que nous avons changé de Ministre.

D'autant plus que l'objectif premier du Recteur et du Président de Région reste le développement de l'apprentissage. Pour cela, suivant les directives gouvernementales, ils veulent nous imposer la mixité des publics élèves/apprentis dans les classes !

Il va falloir tenir tête et opposer une fin de non-recevoir aux chantres de l'annualisation des horaires et aux bienfaits de la mixité des publics, source de richesse pédagogique. Non seulement cette mixité alourdit notre charge de travail mais elle est un danger pour la sauvegarde de nos statuts !

Au SNUEP-FSU, dès le mois de juin, nous avons défendu avec vigueur le statut des élèves proposant à la Région de transférer une partie des fonds destinés aux apprentis à nos lycéens. Des bourses suffisantes, éventuellement liées à l'assiduité éviteraient à beaucoup de nos élèves d'avoir à travailler et leur permettraient de réussir plus facilement. Pour l'instant nous n'avons pas eu de réponse... mais nous reviendrons à la charge.

Malgré les difficultés, au SNUEP-FSU, nous sommes fidèles à nos valeurs, nous ne baissons pas les bras, nous maintenons nos exigences, nous faisons des propositions aussi bien pour l'amélioration des conditions de travail que pour la réussite des élèves. Dans les instances académiques comme dans les instances nationales, encore et sans relâche, nous réaffirmons aux Recteurs comme aux Ministres qui se succèdent que l'enseignement professionnel public est toujours présent.

Alors, cette année, pour qu'ils entendent mieux, dites-le avec nous.

Marie-Thérèse BODO

"Colère", "résignation", "souffrance". Les termes employés pour décrire la situation morale des professeurs des lycées professionnels par le SNUEP sont durs. Pour le syndicat FSU de l'enseignement professionnel, "la réforme du bac pro en 3 ans" est un échec. Elle se traduit bien par une augmentation du nombre des bacheliers, mais celle-ci n'est que l'effet mécanique de la suppression des BEP. "Le nombre des diplômes délivrés n'augmente pas." Et les entreprises ne sont pas dupes, elles dénoncent "la dévalorisation du diplôme", puisqu'à l'année perdue avec le passage de 4 à 3 ans, s'est ajouté un allongement des stages en entreprise. Egalement en cause, le CCF qui est chronophage et prend encore sur le temps d'enseignement. Le contrôle en cours de formation est de plus l'occasion de pressions sur les enseignants pour qu'ils montent leurs notes.

Absence de projet politique

Mais leur malaise est plus profond. Ils ont le sentiment que les ministres qui se sont succédé "n'ont pas de projet pour l'enseignement professionnel", même si Najat Vallaud-Belkacem, qui a déjà reçu les responsables du syndicat, semble vouloir "faire remonter le dossier dans la pile". Le discours politique valorise l'apprentissage. Or celui-ci s'inscrit dans un marché du travail tendu. Alors que le service public reçoit tous les élèves, les employeurs recrutent peu et de préférence des "garçons blancs issus des milieux les moins défavorisés". L'apprentissage

est "classiste, sexiste, raciste", résume Sigrid Gérardin, co-secrétaire générale. Les entreprises hésitent de plus à recruter pour des durées longues, et il arrive qu'elles ferment leurs portes en cours de contrat. D'où les efforts de l'administration pour implanter des sections d'apprentissage dans les lycées qui voient les élèves passer de l'un à l'autre, sous statut scolaire la première année, voire la seconde, et sous contrat de travail ensuite. Outre la difficulté pour un enseignant de gérer dans le même groupe des élèves placés dans des situations différentes, c'est son identité même qui est mise à mal.

En lycée professionnel, on vise une adéquation moins étroite à l'emploi, mais une culture générale et professionnelle plus large, qui permet aux élèves de rebondir,

et qui a pour ambition leur émancipation. Le Gouvernement envisage pourtant une campagne de promotion de l'apprentissage, pas de l'enseignement professionnel.

Autre cause de la colère des PLP (professeurs de lycées professionnels), le sentiment d'être les oubliés de la réforme du statut. Ils ne bénéficient pas d'heures de pondération comme les professeurs des collèges en éducation prioritaire et ne savent pas comment certains lycées seront intégrés aux "REP", s'ils le sont... Ils demandent "l'équité entre les filières". Ils éprouvent ce même sentiment d'injustice quand ils pensent à leurs collègues qui viennent de réussir les concours, et qui, pour les deux-tiers d'entre eux, ne bénéficieront pas "du mi-temps de formation" parce qu'ils ont déjà une expérience professionnelle. "Ces inégalités de traitement sont inacceptables".

S'ajoutent à ces difficultés générales des questions et des inquiétudes plus ponctuelles. Lors de la conférence sociale au mois de juillet a été évoquée la nécessité d'ancrer davantage les diplômes dans la réalité et donc de les redéfinir plus rapidement.

Mais pour le SNUEP, le vrai problème est l'accompagnement des enseignants lorsque les diplômes et les programmes sont réformés. La fusion des sections comptabilité et secrétariat dans le cadre de la réforme du bac pro a abouti à la disparition de la comptabilité et à la multiplication des évaluations, au point que les temps d'enseignement dis-

paraissent. Le ministère alerté par le SNUEP-FSU a lui-même saisi le CHSCT (comité d'hygiène et de sécurité). Autre discipline en difficulté, les "biotechnologies", qui ne font pas le plein lors des concours. Couvrant un champ de connaissances très vastes, les épreuves sont particulièrement difficiles et débouchent notamment sur l'enseignement de PSE (prévention santé environnement) à raison d'une heure par semaine, donc de 18 classes pour le professeur.

La réforme envisagée de l'enseignement adapté, les SEGPA et les EREA, provoque également des inquiétudes, tout comme la diminution des redoublements au collège: les élèves sont plus jeunes, moins autonomes, moins capables de tenir leur place lors d'un stage en entreprise, ou même de s'y rendre, faute d'avoir le permis.



Le 16 septembre, aux côtés des autres représentants des syndicats de la FSU, Valérie Boucher-Jauliac a fait valoir les revendications du SNUEP-FSU pour les lycées professionnels lors d'une conférence de presse.

La mixité apprentis/élèves dans nos classes, c'est insupportable !

Voilà, c'est fait, François Hollande a demandé aux Recteurs de prendre contact avec les Présidents de Région et de s'organiser afin de mettre en place la mixité des publics, mélanger des apprentis avec des élèves de la voie scolaire dans une même classe et formation. C'est Nicolas Sarkozy qui avait initié cette réforme mais c'est François Hollande qui l'a mise en place.

Quelle réalité revêt réellement ce dispositif ? Peut-il être une réponse aux problèmes de l'enseignement professionnel ?

En fait, ce dispositif induit tout d'abord une vision politique de la formation professionnelle initiale, l'objectif est de transférer des compétences supplémentaires aux Conseils régionaux en matière de formation initiale scolaire et en particulier la carte scolaire afin de l'organiser par rapport au bassin d'emploi. De plus, cette mixité permettrait à la Région de faire financer des heures d'enseignement par des agents titulaires d'État. Nous avons bien compris que l'objectif de François Hollande est d'augmenter le nombre d'apprentis (préconisation du MEDEF) et de vouloir réduire les coûts des formations.

Comment le Rectorat imposera-t-il cette mixité aux enseignants ?

Le Recteur refuse de maintenir des formations à petits effectifs et menace de les fermer ; ainsi, il oblige les personnels à accepter le mixage de publics afin de préserver leurs emplois. Quel enseignant refuserait d'accueillir des apprentis dans sa classe afin de conserver sa formation et son poste ? Pour le SNUEP, c'est du chantage à l'emploi et nous dénonçons cette pratique.

Quelles sont les difficultés que pourraient avoir les enseignants en acceptant le mixage de publics ?

Une des difficultés est l'absence des apprentis pendant les périodes en entreprise, ce qui induit un

rythme de formation différent. Pour les apprentis, l'alternance est moitié entreprise, moitié centre de formation alors que les élèves, en formation initiale ont 22 semaines de stages sur 3 ans. L'enseignant devra mettre en place une pédagogie différenciée et créer une progression qui prendra en compte les absences des apprentis, cours individualisés, passerelle etc... Donc, plus de travail et de stress.

Les dispositifs de remédiations seront d'autant plus difficiles à mettre en place du fait de l'absence des apprentis. Le rythme scolaire permet d'avoir des périodes de récupération pour les élèves. Au retour des vacances, seuls les élèves seront reposés, les apprentis auront travaillé (35 heures par semaine et 5 semaines de vacances) et risquent d'être très fatigués sur certaines périodes (hiver).

Deux statuts différents :

Les élèves d'un établissement scolaire ont des droits et des devoirs et doivent respecter le règlement intérieur (absence, sanctions...). En ce qui concerne les apprentis, ils sont des salariés et en cas d'absence, l'établissement doit avertir l'entreprise qui décide «seule» des conséquences. On assiste donc à une cohabitation de jeunes aux statuts différents, salariés et des lycéens, au sein d'une même classe.

Aucun rapport pédagogique ne préconise une mixité des publics au sein d'une même classe. Il s'agit donc bien là d'une vision étriquée du Service public de formation qui chercherait d'abord à rationaliser les dépenses au mépris des conditions d'apprentissage des jeunes, de leurs choix en méprisant les personnels et leur statut.

Christophe TRISTAN

*Cet article a été élaboré à partir du dossier FSU 44 « Mixage...dans la formation professionnelle »



Stagiaires : pour le respect des textes et une vraie formation

29 nouveaux stagiaires PLP cette année pour l'académie de Limoges, 1 report de stage et un renouvellement, mais aussi plusieurs collègues « expédiés » en dehors de leur académie alors que les textes officiels disaient les laisser dans leur académie d'exercice ou d'inscription universitaire ; plusieurs cas douloureux n'ont pas pu être réglés, alors que l'académie recourt toujours à des contractuels ; 23 stagiaires sont affectés sur 18h (dont 1 sur 2 établissements dans 2 départements !) hypothéquant toute disponibilité pour une authentique formation. Le SNUEP dénonce l'utilisation des jeunes comme moyens d'enseignement au mépris de leur formation et de leurs conditions de travail. Le SNUEP a décidé de saisir le CHSCT de cette question.

Béatrice GAUTHIER

Apprentissage : un acharnement délétère

La nouvelle sénatrice PS de la Corrèze est intervenue récemment au palais du Luxembourg pour défendre le développement de l'apprentissage : révoltant !

Quelques rappels :

18ème siècle : les métiers s'apprennent par compagnonage - les femmes n'ont droit à rien !

Début 20ème : l'enseignement technique et professionnel voit le jour.

1946 : Après la guerre il faut reconstruire, moderniser... Sous la pression des **entreprises qui ne veulent plus supporter la charge de la formation**, l'Etat développe alors la formation dans des « **centres d'apprentissage** » d'enseignement professionnel public sous statut scolaire plus performants et moins coûteux pour les entreprises. **1959** : création des collèges d'enseignement technique

1975 : création des LEP puis **1985** des LP

L'enseignement professionnel public sous statut scolaire a prouvé qu'il était une voie de formation performante menant du CAP (créé en 1911) au BEP puis au Bac pro (1985) voire au BTS. **Toujours lié à l'économie et aux entreprises, il s'est adapté sans cesse** aux nouvelles technologies, aux nouveaux métiers. Il a formé des milliers de citoyen-ne-s, d'ouvrier-e-s, d'employé-e-s, de technicien-ne-s dont nombre d'entre eux sont devenus des chefs d'entreprises ou des cadres, **car leur formation à la fois professionnelle et citoyenne, était riche et permettait une ascension sociale**. Mais petit à petit, sous prétexte d'économie, on a réduit ses moyens, vidé les contenus. **L'ouverture d'esprit et la culture sont progressivement passées au second rang** ; puis le « professionnalisme » a dû **céder la place aux minima des « compétences »**.

Quelques chiffres :

Les régions consacrent 2 milliards d'€ par an à l'apprentissage
en 2004 : 368000 apprentis ; en 2013 : 422000
Lors des assises du 19 septembre 2014, les Régions réunies autour du Président ont formulé 25 propositions en faveur de l'apprentissage.

Dans un contexte de crise où seules les économies immédiates comptent, on veut remplacer **un modèle, qui contribuait au développement économique et social et à l'égalité des chances filles-garçons**, par la généralisation à terme de l'apprentissage, ersatz peu efficace copié sur le modèle allemand alors même qu'il est remis en cause dans son pays. On remplace une éducation émancipatrice performante, par un asservissement rétrograde. Pire, ce mauvais « remède » nous est inoculé par des prétendus défenseurs de la laïcité qui tentent par tous les

moyens de développer **un modèle qui ne fait recette ni auprès des jeunes ni auprès des entreprises**. On maintient le moribond sous perfusion financière espérant le réanimer. Pourquoi tant d'acharnement ?

Des stratégies indignes se mettent en place : **chantages divers** aux fermetures de classes contre les établissements scolaires résistants, **avantages aux entreprises** (primes, exonérations de charges, simplifications administratives...). Ceux qui veulent mixer différents publics au sein des mêmes classes, faisant fi des rythmes différents de formation, des âges différents, des acquis différents, des conditions financières différentes, se moquent à la fois des élèves et des enseignants. C'est ainsi que l'on **favorise les décrochages des jeunes et les difficultés des enseignants** dont certaines trouvent des issues dramatiques.

Enfin, quand on compare la situation tant pour les collègues que pour les élèves il n'y a vraiment pas de quoi se réjouir :

pour les collègues de CFA : les postes gagés sont supprimés, **la précarité est accrue**, les recrutements sont confidentiels,

pour les élèves : la recherche de patron est difficile pour les élèves dont les **noms** ont une connotation étrangère, pour les élèves en **situation de handicap**, et pour **les filles** dans de nombreux secteurs.

Non ! Dans une république démocratique et laïque **développer à tout prix l'apprentissage** n'est pas une bonne chose !

Béatrice GAUTHIER

Un nouveau choc de simplification :

On peut toujours compter sur les spécialistes de « la phobie administrative ». Pour faciliter la tâche des collègues qui doivent trouver des entreprises pour les PFMP, le Ministère de l'Education Nationale n'a rien trouvé de mieux que d'exiger une attestation supplémentaire des entreprises.

S'il est tout à fait louable de vouloir protéger les jeunes lorsqu'ils sont dans une entreprise, les exigences purement administratives ne sont que contre-productives. Si les règles de sécurité et d'hygiène sont au point pour les salariés de l'entreprise, les risques pour les jeunes en formation ne devraient pas être augmentés.

Par contre la diminution des effectifs au niveau de l'Inspection du travail peut laisser craindre des dysfonctionnements. C'est bien plutôt l'absence de la vérification « ordinaire » des conditions de travail qui peut rendre les entreprises dangereuses aussi bien pour leurs salariés que pour les jeunes en PFMP.

Remplissez complètement et LISIBLEMENT ce bulletin, cela facilite le travail des militant(e)s. MERCI

Ancien-ne adhérent-e ☐ N° :

M. ☐ Mme ☐

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : / /

Bat, Étage, Porte :

Lieu-dit :

N° et voie :

Boîte Postale, Cidex : Code Postal :

COMMUNE :

Tél : Fax :

Portable :

Courriel :

ACADÉMIE (au 01/09/2014) : **LIMOGES**

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP ☐ CPE ☐ CI Norm ☐ HC ☐ Stagiaire ☐

Contractuel-le ☐ CDD ☐ CDI ☐ Vacataire ☐

Temps partiel :% Nb d'heures :

Echelon au 01/09/14 :

depuis le / /

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, congés divers) :

Retraité-e ☐ En congé ☐ Sans emploi ☐

AFFECTATIONS

N° Code du R.N.E.

A Titre Provisoire ☐

ZR ☐

Lieu d'exercice

N° Code du R.N.E.

Etablissement d'exercice ☐

Rattachement administratif ☐

Type d'établissement

LP ☐ SEP ☐ SES ☐ EREA ☐

Collège ☐ Lycée ☐ SUP ☐ FC ☐

Nom de l'établissement :

Ville :

RESPONSABILITÉS SYNDICALES

Secrétaire Local (SL1) : ☐

Correspondant Local (CL) : ☐

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date d'adhésion :

Signature :

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Sans traitement : 27 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 €

Stagiaire : 99 € - Non-titulaire : 93 €

Retraitées : 87 € (PLP1) ; 96 € (PLP CN) ; 108 € (PLP HC)

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Ech.	Cl. Norm (€)	H.C. (€)
1	99	138
2		156
3	114	168
4	120	178
5	126	192
6	129	207
7	138	219
8	147	
9	156	
10	171	
11	183	

66 % de votre cotisation est déductible des impôts (100 % si frais réels)

La demande de prélèvement automatique est à renvoyer seulement en cas de première demande de prélèvement ou de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB avec le formulaire d'autorisation de prélèvement disponible sur le site du SNUEP-FSU : www.snuep.com

COTISATION : €

Mode de paiement :

Prélèvement automatique : ☐

Renouvellement de prélèvement : ☐

Chèque(s) : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐

Dès que l'adhésion est enregistrée elle est définitive et ne peut être remboursée.

Banque :		Agence :	
Chè que(s)			
N°	Montant en €	Date d'encaissement	

Contractualisation = pièges à cons

Issu de la loi d'orientation pour l'école (article 36), la contractualisation peut se résumer ainsi : « le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

Apparu en 2005 avec la loi Fillon, le contrat d'objectifs est la suite logique et implacable des différents dirigeants de ces dernières décennies afin de mettre en œuvre la rationalisation du service public en France. Le dogme du libéralisme étant utilisé à toutes les sauces dans notre société, l'Education Nationale doit suivre la mouvance du Traité de Lisbonne... Dans le discours, cela sonne bien, définir les objectifs, auto-évaluation, indicateurs, suivi, etc... Dans la pratique, notre institution fonctionnant à moyens constants, cela risque fort de ressembler à un contrat d'objectifs sans moyen. La démarche consiste alors à formaliser, évaluer une fois de plus notre travail... Cela mettra-t-il nos élèves au travail, soulagera-t-il le nombre de jeunes par classe ? Ce contrat modifiera-t-il l'orientation et les jeunes qui nous sont confiés ? Je vous laisse deviner la réponse.

De plus, un contrat engage théoriquement 2 parties. Dans le dossier qui nous intéresse, seul l'EPLÉ s'engage dans un processus, l'Académie ne s'engageant à quasiment rien, si ce n'est à fermer des sections si celles-ci ne remplissent pas suffisamment, ou si elles sont un frein à l'apprentissage. Une des perversions, sûrement réfléchie a priori, consisterait à attribuer à un collègue un objectif de réussite à l'examen dans sa discipline. Quoi de plus facile, aujourd'hui, avec la majorité des épreuves en CCF... La pression de nos supérieurs pourra prendre sa légitimité et convaincre les plus faibles d'entre nous. Les indicateurs, s'ils ne correspondent pas à la mouvance académique, risquent de se transformer en un suivi aveugle et pervers de la part du Rectorat. Cela ne résoudra en rien les problèmes urgents dans nos EPLE : classes surchargées, public pas toujours réceptif et/ou apte à acquérir un diplôme, temps d'enseignement raisonnable, etc...

Le contrat d'objectifs n'a donc aucune utilité propre. Il a été créé pour que les enseignants adhèrent à la culture de la performance et de l'évaluation permanente. Cela va créer un peu plus de pression pour les enseignants, rien de plus.

CONTRAT D'OBJECTIFS : QUELQUES MOT-CLES

Le contrat : « La politique fondée sur la contractualisation donne **aux acteurs de terrain** une autonomie et une **responsabilité particulières** »

Qui sont les acteurs qui doivent faire réussir tous les

élèves ? C'est nous les profs.....et c'est bien redit encore une fois :

« Ces trois priorités s'inscrivent dans un contrat pour trois ans et permettent ainsi aux établissements de recentrer les objectifs sur le cœur des apprentissages, de piloter par les objectifs et la performance, de renforcer si possible **l'autonomie et la responsabilité des acteurs**.

Tous les corps d'inspection, les IA-IPR, les IEN-ET-EG, les IEN-IO sont mobilisés et s'organisent pour accompagner les équipes disciplinaires. Un travail inter-collèges des corps d'inspection se met en place »

Avec quels moyens ?

« les objectifs de contractualisation doivent pouvoir être atteints, à périmètre constant, avec les moyens dont dispose l'établissement pour assurer la réussite de tous les élèves. C'est à dire dans le cadre de la DGH, la dotation globale étant la base de l'autonomie de l'EPLÉ. »

Donc avec des dotations à minima, nous devons nous débrouiller pour remédier à toutes les lacunes accumulées au primaire et au collège, compenser les difficultés sociales et familiales des élèves !

Et en préambule on ose nous annoncer

« Le contrat apparaît, in fine, comme l'outil permettant de formaliser des engagements réciproques. »

Pour les engagements réciproques, on repassera !

Le contrat d'objectifs doit être déposé dans le courant du mois d'octobre par les chefs d'établissement. Un « dialogue de proximité » aura lieu avec les autorités académiques. Il doit être validé en janvier 2015 donc présenté et voté en conseil d'administration.

Le SNUEP-FSU vous conseille de dénoncer dès aujourd'hui les dérives de ce contrat de dupes.

Olivier MARATRA

DUERP

Chaque établissement a l'**obligation** d'établir le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et de le mettre à jour tous les ans, ainsi que de tenir à la disposition des personnels et usagers les registres santé sécurité, et danger grave et imminent.

Chacun doit s'emparer de ces véritables outils de protection des risques tant physiques que psycho-sociaux des salariés. N'hésitez pas à les demander, à les consulter et les renseigner et à nous signaler s'ils ne sont pas présents dans votre établissement.

Le blues des profs de math-sciences

Depuis le début de la réforme des Bac pro 3 ans, les neurones et les nerfs des profs de math-sciences ont été mis à mal.

Sous prétexte de donner du sens à notre enseignement, de motiver les élèves de lycée professionnel souvent en difficulté dans nos matières, on nous a vendu l'enseignement par compétences et la démarche d'investigation.

Pour compenser la rigueur du raisonnement, la clarté et la précision exigées pour se frotter aux concepts mathématiques ou à l'expérimentation scientifique, on nous a demandé d'imaginer des séquences calquées sur les épisodes de séries télévisées. Une pincée d'« expérimentation » à la sauce TICE pour faire bonne mesure, une évaluation des compétences et le tour est joué, chacun peut préparer des séquences de CCF à faire passer à ses élèves.

L'idée d'offrir à nos jeunes une motivation forte pour les aider à réussir a séduit de nombreux collègues qui avec beaucoup d'opiniâtreté, de temps et d'investissement personnel, ont imaginé des séquences de cours basées sur la démarche d'investigation. Leur travail force le respect et la considération, sauf que, pour que les élèves puissent en bénéficier, il faudrait pouvoir leur laisser le temps de cette investigation, de l'acquisition des notions correspondantes, puis le temps de faire des exercices pour intégrer les notions. Sauf que, entre la suppression d'une année de formation, la durée des PFMP, le temps consacré aux CCF, ce temps ne nous est pas donné ! Les élèves survolent les notions, apprennent à utiliser un traceur de courbes, ou la calculatrice mais ignorent le raisonnement mathématique.

L'énergie passée pour la conception des cours innovants est perdue faute de temps laissé aux élèves pour s'appropriier les concepts mathématiques. De plus, pour « alléger » le programme, la rigueur mathématique a été mise aux oubliettes nous condamnant à un enseignement déstructurant.

Pris par les exigences de chaque jour, la plupart d'entre nous éprouvent un mal-être diffus qui augmente au fur et à mesure que nous réalisons l'inanité de cette réforme pour compenser les lacunes toujours plus grandes des élèves qu'on nous confie.

Nous vous proposons de réagir, de prendre le temps d'analyser pourquoi ce programme, pourquoi les CCF rendent notre métier plus difficile sans aucune plus-value pour les élèves. Cela pourra se faire dans le cadre d'un stage syndical dont le SNUEP-FSU précisera les modalités prochainement.

Marie-Thérèse BODO

Reclassement des contractuels titularisés :

Décret n° 2014-1006 du 4 /9/ 2014 Suppression de la clause du butoir

Cette clause, qui n'avait plus d'équivalent pour les autres corps de la fonction publique depuis 2005, privait les contractuels titularisés d'un classement dans la grille indiciaire qui tient compte de leurs services antérieurs. Pire, s'appuyant sur la rémunération perçue comme non titulaire, elle conduisait à une inégalité de traitement selon les académies. Elle avait un effet dissuasif pour la titularisation. Le décret supprime la clause du butoir dans le classement de ceux qui seront nommés stagiaires à la rentrée 2014.

Les anciens contractuels, (titularisés antérieurement) peuvent dans les **six mois qui suivent** la publication du décret, soit **avant le 4 mars 2015**, demander une révision de leur classement. Mais, les services accomplis entre leur nomination comme stagiaire et le 31 août 2014 sont neutralisés dans ce nouveau calcul.

L'indemnité compensatrice créée à la rentrée 2013 en vue de maintenir le traitement des anciens contractuels jusqu'à ce qu'ils atteignent un traitement au moins égal à celui perçu avant leur titularisation est maintenue.

Le SNUEP-FSU et la FSU ont déposé un amendement pour la prise en compte dans la révision du classement des périodes neutralisées dans le projet. Vote sur l'amendement FSU : Pour 10 (FSU, CGT, FO, SUD) ; Contre 0 ; Abstention 4 (UNSA, SGEN). L'administration comprend la logique de cette demande mais la rejette parce qu'elle serait trop lourde à mettre en œuvre. Toutefois, la modification des règles de classement est une réelle avancée obtenue grâce à l'intervention syndicale résolue des syndicats de la FSU.

Validation des années de non-titulaires pour les personnels titularisés avant le 1^{er} janvier 2013 : le délai est de deux ans à partir de la titularisation. N'attendez pas : Plus de rachat possible après le 1^{er} janvier 2015 !

Béatrice GAUTHIER

Indemnité de tuteur

La proposition en CTM du 23 juin de 950 ou 1250 € selon que le stagiaire avait une expérience d'enseignement ou non a été unanimement rejetée.

Le dernier CTM du 9 juillet a proposé une indemnité de 1250 € quel que soit le type de stagiaire.

La FSU a demandé d'uniformiser cette indemnité quelle que soit l'expérience du stagiaire aux 2000 € en vigueur depuis le décret du 26 août 2010.

Le Ministère a uniformisé mais sur 1250 €, d'où le vote contre de la FSU. : (3 Pour (UNSA) 9 Contre (FSU, CGT, FO) 2 Abst. (SGEN, SUD)

Le texte sur ces indemnités devrait sortir prochainement.

Elections professionnelles 2014

> du 27 novembre
au 4 décembre 2014

je vote

SNUEP

F.S.U.

Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS

PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

LA BANQUE DU MONDE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS

**Caisse de Crédit Mutuel
Enseignant de Limoges**

Le Colisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges

Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97

e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr